

Séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 11 mai 2011 à 19 h 30, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par monsieur Denis Loiselle, vice-préfet. Les conseillers suivants sont présents:

M. Jean Armstrong, maire du canton de Dundee
M. Normand Crête, maire du canton de Hinchinbrooke
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock
M. Jacques Lapierre, maire de la municipalité d'Ormstown
Mme Louise Lebrun, maire de la municipalité de Sainte-Barbe
Mme Jocelyne Lefort, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester
M. François Rochefort, maire de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
Mme Deborah Stewart, maire du canton d'Elgin
Mme Suzanne Yelle Blair, maire de la municipalité de Franklin
M. François Landreville, directeur général / secrétaire-trésorier

Sont absents :

M. Alain Castagner, maire de la municipalité de Saint-Anicet
M. Stéphane Gendron, maire de la ville de Huntingdon

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

6113-05-11

Il est proposé par Normand Crête
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement
Que la séance est ouverte.

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6114-05-11

Il est proposé par Deborah Stewart
Appuyé par Jocelyne Lefort et résolu unanimement
Que l'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 AVRIL 2011

6115-05-11

Il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement
Que le procès-verbal de la séance du 13 avril 2011 est adopté.

ADOPTÉ

4. PRÉSENTATION ET DÉPÔT PAR MADAME COLETTE ARSENAULT DES ÉTATS FINANCIERS 2010, DU RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS 2010 ET PLAN D'ACTION 2011 DE LA CDEVH

Sujet reporté.

5. PRÉSENTATION PAR MONSIEUR MARC LACROIX « POCHOIRS DE JEUX RÉUTILISABLES POUR PARCS MUNICIPAUX »

Monsieur Marc Lacroix présente les types de produit qu'il fabrique et il dépose un document de présentation.

6. SUIVI DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

6.01 AVIS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 58.4 DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES - DOSSIER CPTAQ NUMÉRO 400195-VIDÉOTRON

ATTENDU QUE Vidéotron s'adresse à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser 2 066, 8 mètres² afin d'implanter une tour de télécommunication de 82 mètres et de ses équipements connexes sur les lots 879, 880 et 996, dans la municipalité de Saint-Chrysostome;

ATTENDU QUE pour une demande formulée par un organisme public et en vertu de l'article 58.4 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la MRC doit transmettre ses recommandations sur la demande dans les 45 jours;

ATTENDU QUE les lots 879,880 et 996 se localisent dans l'affectation agricole 1 au schéma d'aménagement et que l'usage 'utilité publique' est autorisé dans cette affectation;

ATTENDU QUE l'implantation de cette infrastructure de télécommunication se localise sur l'emplacement du site d'épuration des eaux usées de la municipalité de Saint-Chrysostome et, qu'en conséquence, elle ne crée pas d'empiètement sur les terres agricoles, ni d'impact sur le développement des activités agricoles;

ATTENDU QUE le site demeure celui de moindre impact puisqu'il n'existe pas d'emplacement technique utilisable et répondant aux objectifs de couverture visés;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le cadre du déploiement des services de téléphonie sans-fil et de maximisation du débit de transmission pour le service internet sans-fil, projet qui se veut urgent pour le développement de l'activité économique du territoire;

6116-05-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Yelle Blair

Appuyé par Jocelyne Lefort et résolu unanimement

De recommander à la Commission de la protection du territoire agricole l'utilisation à une fin autre qu'agricole, soit pour l'implantation d'une tour de télécommunication de 82 mètres et de ses équipements, sur les lots 879, 880 et 996 dans la municipalité de Saint-Chrysostome.

ADOPTÉ

6.02 AVIS SUR LE RÈGLEMENT 22.5-2011 – MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN

ATTENDU QUE la municipalité d'Ormstown dépose le règlement d'urbanisme 22.5-2011 modifiant le règlement de construction 22-2006;

ATTENDU QUE ce règlement a été adopté le 4 avril 2011;

ATTENDU QUE ce règlement a été reçu à la MRC le 6 avril 2011;

ATTENDU QUE ce règlement vise les renseignements requis lors de la demande de permis ou certificat d'autorisation pour l'obtention d'un appareil de chauffage extérieur, d'activité de remblayage d'un fossé et de projet intégré;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 20 novembre 2000;

ATTENDU QUE les dispositions de ce règlement sont conformes au schéma d'aménagement et de développement révisé;

6117-05-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Lapierre

Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement

D'approuver la conformité du règlement 22.5-2011 de la municipalité d'Ormstown puisqu'il ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

6.03 AVIS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 58.4 DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES - DOSSIER CPTAQ NUMÉRO 400196 - VIDÉOTRON

ATTENDU QUE Vidéotron s'adresse à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser 2 332,5 mètres² afin d'implanter une tour de télécommunication de 82 mètres et de ses équipements sur le lot 31 A du rang 3, dans la municipalité de Hinchinbrooke;

ATTENDU QUE pour une demande formulée par un organisme public et en vertu de l'article 58.4 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la MRC doit transmettre ses recommandations sur la demande dans les 45 jours;

ATTENDU QUE le lot 31 A du rang 3 se localise dans l'affectation agro forestière au schéma d'aménagement, et que l'usage 'utilité publique' est autorisé dans cette affectation;

ATTENDU QUE l'implantation de cette infrastructure de télécommunication se localise sur l'emplacement en partie boisé et en friche et, qu'en conséquence, elle ne crée pas d'empiètement sur les terres agricoles, ni d'impact sur le développement des activités agricoles;

ATTENDU QUE le site demeure celui de moindre impact puisqu'il n'existe pas d'emplacement technique utilisable et répondant aux objectifs de couverture visés;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le cadre du déploiement des services de téléphonie sans-fil et de maximisation du débit de transmission pour le service internet sans-fil, projet qui se veut urgent pour le développement de l'activité économique du territoire;

6118-05-11

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Normand Crête Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement De recommander à la Commission de la protection du territoire agricole l'utilisation à une fin autre qu'agricole, soit pour l'implantation d'une tour de télécommunication de 82 mètres et de ses équipements, sur le lot 31 A du rang 3, dans la municipalité de Hinchinbrooke.

ADOPTÉ

6.04 AVIS SUR LE RÈGLEMENT 25.7 – MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN

ATTENDU QUE la municipalité d'Ormstown dépose le règlement d'urbanisme 25.7 modifiant le règlement de zonage;

ATTENDU QUE ce règlement a été adopté le 4 avril 2011;

ATTENDU QUE ce règlement a été reçu à la MRC le 6 avril 2011;

ATTENDU QUE le règlement 25.7 vise:

1. l'ajout de dispositions afin de régir les appareils de chauffage extérieur sur un terrain d'une superficie de 0.5 ha et plus, en zone agricole, sauf dans une zone rurale;
2. l'ajout de dispositions afin d'autoriser les bâtiments accessoires à l'usage fabrication d'explosifs, usage spécifiquement autorisé dans la zone agricole A03-315 ;
3. l'ajout d'une disposition afin de régir le bâtiment accessoire à un bâtiment résidentiel à l'intérieur de l'aire du 5000 m²;
4. à remplacer l'article sur les antennes par les tours résidentielles et agricoles d'une hauteur maximale de 30 mètres, et abroge les dispositions sur les antennes;
5. l'ajout d'une disposition afin de régir le bâtiment agricole (1) et la densité animale (5 UA) sur un terrain de moins de 1 hectare;
6. l'ajout d'une disposition afin de régir l'implantation d'un bâtiment agricole à l'extérieur du droit acquis résidentiel;
7. à introduire à la terminologie la définition d'équipement et de bâtiment;
8. à introduire l'activité d'extraction dans la zone A04-414.

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement est entré en vigueur le 20 novembre 2000;

ATTENDU QUE l'avis du comité consultatif agricole (cca-22-2011), adopté à l'unanimité des voix, soutient que le règlement d'urbanisme de la municipalité d'Ormstown contrevient aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement visant la protection du territoire et des activités agricoles puisqu'il :

- limite la hauteur des tours agricoles à 30 mètres et
- interdit l'implantation de bâtiments agricoles dans l'aire résidentielle.

6119-05-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Jocelyne Lefort et résolu unanimement
De ne pas approuver la conformité du règlement 25-7 de la municipalité d'Ormstown puisqu'il contrevient aux orientations du gouvernement en matière d'aménagement visant la protection du territoire et des activités agricoles.

ADOPTÉ

7. DÉPÔT ET ACCEPTATION DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ 2010 DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

Madame Chantal Moniqui dépose le rapport financier consolidé 2010 de la MRC du Haut-Saint-Laurent et répond aux questions.

*ATTENDU QU'*il y a eu présentation du rapport financier 2010 lors de la séance du Conseil des maires du mois d'avril 2011 ;

ATTENDU QUE le rapport financier du CLD du Haut-Saint-Laurent 2010 a été présenté au C.A. du CLD du Haut-Saint-Laurent ;

ATTENDU QUE le rapport financier consolidé 2010 de la MRC du Haut-Saint-Laurent intègre ces deux rapports financiers ;

6120-05-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement
D'accepter le dépôt du rapport financier consolidé 2010 de la MRC du Haut-Saint-Laurent et autorise le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer ce rapport et le transmettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

8. ÉTAT DES RÉSULTATS AU 30 AVRIL 2011

6121-05-11

Il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement
D'accepter le dépôt de l'État des résultats au 30 avril 2011.

ADOPTÉ

9. COMPTES À PAYER DU 14 AVRIL AU 11 MAI 2011

6122-05-11

Il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement
Que les comptes à payer au montant de 241 626,91\$, pour la période du 14 avril au 11 mai 2011, soient payés.

Que la liste de ces comptes à payer est conservée dans un registre prévu à cet effet et fait partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

10. PRÉSIDENT DE TOURISME SUROÏT

6123-05-11

ATTENDU QUE c'est au tour de la MRC du Haut-Saint-Laurent de nommer le président de Tourisme Suroît ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement
De nommer M. Alain Castagner, préfet de la MRC du Haut-Saint-Laurent et maire de la municipalité de Saint-Anicet, comme président de Tourisme Suroît.

ADOPTÉ

11. REPRÉSENTANTS DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT AU C.A. DE TOURISME SUROÏT

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent doit nommer quatre représentants au sein du C.A. de Tourisme Suroît ;

6124-05-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Lapierre
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement
De nommer les personnes suivantes comme représentants de la MRC du Haut-Saint-Laurent au sein du C.A. de Tourisme Suroît : Mme Hermine Bourdeau Ouimet, M. Alain Castagner, Mme Claudette Barré et Mme Florence Bérard.

ADOPTÉ

12. FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION CONCERNANT L'APPEL D'OFFRES POUR LES « SERVICES DE CONCIERGERIE »

*ATTENDU QU'*un appel d'offre a été publicisé concernant les services en conciergerie, pour l'édifice de la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

6132-05-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Lapierre
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
De mandater le directeur général et secrétaire-trésorier à former un comité de sélection concernant l'appel d'offres pour les services de conciergerie et à déposer la recommandation de ce comité au prochain conseil des maires.

ADOPTÉ

13. RENCONTRE D'INFORMATION SUR LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES POUR LES SERVICES INCENDIES

Le vice-préfet rappelle aux membres du Conseil qu'il y aura une présentation du schéma de couverture des risques pour les services incendies, jeudi le 19 mai, à 19 h 30, à la salle Alfred-Langevin.

14. MANDATS À PAUL LAPP, INGÉNIEUR, EN REGARD AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU SUIVANTS :

14.01 BRANCHES 10F ET 10G DE LA RIVIÈRE AUX OUTARDES, DANS LA MUNICIPALITÉ DE HINCHINBROOKE

ATTENDU QUE la municipalité de Hinchinbrooke a demandé une intervention dans les branches 10F et 10G de la rivière aux Outardes (résolution 11-03-06) ;

6125-05-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement
De mandater M. Paul Lapp, ingénieur, à confectionner les plans et devis et une estimation des coûts pour les travaux d'entretien dans les branches 10F et 10G de la rivière aux Outardes, dans la municipalité de Hinchinbrooke, et d'effectuer au nom et pour la MRC du Haut-Saint-Laurent toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir les avis et autorisations pour réaliser ces travaux.

ADOPTÉ

14.02 BRANCHE 17 DU COURS D'EAU BEAVER, DANS LA MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER

ATTENDU QUE la municipalité de Godmanchester a demandé une intervention dans la branche 17 du cours d'eau Beaver (résolution 2011-04-04-063) ;

6126-05-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement
De mandater M. Paul Lapp, ingénieur, à confectionner les plans et devis et une estimation des coûts pour les travaux d'entretien dans la branche 17 du cours d'eau Beaver, dans la municipalité de Godmanchester, et d'effectuer au nom et pour la MRC du Haut-Saint-Laurent toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir les avis et autorisations pour réaliser ces travaux.

ADOPTÉ

14.03 BRANCHE 21 DU COURS D'EAU BEAVER, DANS LA MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER

ATTENDU QUE la municipalité de Godmanchester a demandé une intervention dans la branche 21 du cours d'eau Beaver (résolution 2011-04-04-064) ;

6127-05-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Jacques Lapierre et résolu unanimement
De mandater M. Paul Lapp, ingénieur, à confectionner les plans et devis et une estimation des coûts pour les travaux d'entretien dans la branche 21 du cours d'eau Beaver, dans la municipalité de Godmanchester, et d'effectuer au nom et pour la MRC du Haut-Saint-Laurent toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir les avis et autorisations pour réaliser ces travaux.

ADOPTÉ

14.04 BRANCHE 22 DU COURS D'EAU BEAVER, DANS LA MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER

ATTENDU QUE la municipalité de Godmanchester a demandé une intervention dans la branche 22 du cours d'eau Beaver (résolution 2011-04-04-065) ;

6128-05-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Lebrun
Appuyé par Jocelyne Lefort et résolu unanimement
De mandater M. Paul Lapp, ingénieur, à confectionner les plans et devis et une estimation des coûts pour les travaux d'entretien dans la branche 22 du cours d'eau Beaver, dans la municipalité de Godmanchester, et d'effectuer au nom et pour la MRC du Haut-Saint-Laurent toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir les avis et autorisations pour réaliser ces travaux.

ADOPTÉ

15. RÉOLUTION DE DÉMARRAGE DE LA PROCÉDURE DE RÉVISION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU HAUT-SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE la nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles a été adoptée le 15 mars 2011;

ATTENDU QUE la nouvelle politique mise toujours sur le respect de la hiérarchie des 3RV-E (Réduction à la source, Réemploi, Recyclage, Valorisation, Élimination), sur l'approche de responsabilité élargie des producteurs et vise d'importants enjeux dont la réduction de la quantité de déchets éliminés par habitant au Québec et la gestion des matières organiques ;

ATTENDU QUE le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Haut-Saint-Laurent est entré en vigueur le 24 janvier 2006 mais ne reflète pas les stratégies et les actions de la nouvelle politique ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 53.23 de la LQE, le plan de gestion des matières résiduelles de chaque municipalité régionale doit être révisé à tous les cinq ans par le conseil ;

ATTENDU QUE, conformément au même article, la procédure prévue aux articles 53.11 et 53.22 de la LQE s'applique à toute modification ou révision du plan ;

6129-05-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Deborah Stewart
Appuyé par Jean Armstrong et résolu unanimement
Que le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent démarre la procédure de révision de son plan de gestion des matières résiduelles afin de le rendre conforme aux nouvelles orientations de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉ

16. NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ TERRITORIAL POUR LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT AU SEIN DU COMITÉ DE GESTION DU FORUM JEUNESSE DE LA VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent n'a aucun représentant au Forum jeunesse de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent suite à la démission de Mme Nadia Debabi;

6130-05-11

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
De nommer M. Frédérick Perrier, directeur de la CEDEC, comme représentant de la MRC du Haut-Saint-Laurent au sein du comité de gestion du Forum jeunesse de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

17. VARIA

Aucun point au « Varia ».

18. CORRESPONDANCE

1. CSSS Haut-Saint-Laurent - Sondage de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands.
2. Ambioterra - Communiqué intitulé « *La municipalité de Saint-Chrysostome gagne un prix pour son appui à la protection des espèces en péril du groupe environnemental Ambioterra* », 4 avril 2011.
3. Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) - Accusé réception du renouvellement de notre adhésion et invitation à visiter le site Internet de la FQM afin de suivre les dossiers en cours ou pour les joindre.
4. Les Amis de la réserve nationale de faune du lac Saint-François - Remerciement à la MRC pour son soutien financier.
5. MRC des Basques - Demande d'appui concernant la classification des routes.
6. MRC des Basques - Demande d'appui en regard à un processus de révision des lois.
7. Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CREM) - Offre d'adhésion à cet organisme.
8. Le Club Rotary de Huntingdon - Invitation à un tournoi de golf, le 10 juin 2011, à Saint-Anicet.
9. CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent - Convocation à la prochaine rencontre du pôle en immigration Beauharnois-Salaberry et Haut-Saint-Laurent, le 12 avril 2011.
10. FQM - Communiqué intitulé « *Déploiement des voitures électriques : la FQM mobilisera ses 1000 membres* », 7 avril 2011.
11. CSSS Haut-Saint-Laurent - Communiqué intitulé « *Le CSSS du Haut-Saint-Laurent maintenant présent sur Facebook* », 8 avril 2011.
12. Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands - Communiqué intitulé « *Vivre le TDAH au quotidien* », 11 avril 2011.
13. Ministère de la Culture, des Communication et de la Condition féminine (MCCCF) - Invitation à un Café culture et développement, le 20 avril 2011.
14. Mairie Huntingdon - Courriel de M. Gendron concernant sa présence à la réunion des maires du 11 avril, en regard au CIT.
15. Leucan Montérégie - Demande de participation à un événement de cet organisme.
16. FQM - Communiqué intitulé « *Un premier pas en vue de favoriser la multifonctionnalité de l'agriculture* », 11 avril 2011.
17. Société d'habitation du Québec - Invitation à participer aux Entretiens sur l'habitat, le 30 mai prochain, à Montréal.
18. Solidarité rurale du Québec - Invitation à « Rurality », 18^e conférence nationale de cet organisme, les 19 et 20 mai, à Montréal.
19. Sûreté du Québec – Communiqué intitulé « *Opérations policières visant la contrebande de tabac dans la région de Valleyfield* », 13 avril 2011.
20. MRC de Beauharnois-Salaberry - Copie d'une correspondance envoyée au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, en regard au Bureau des délégués spécial.
21. « Contact FQM » - Bulletin d'information, 13 avril 2011.

22. Publications CCH - Invitation à un colloque sur la protection des renseignements personnels.
23. Tourisme Suroît - Invitation au lancement officiel de la saison touristique 2011-2012, le 28 avril, à Valleyfield.
24. Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent - Invitation à l'assemblée générale annuelle, le 27 avril, à Ormstown.
25. Équipement d'incendie Levasseur - Offre de service concernant les véhicules de lutte contre l'incendie.
26. FQM - Communiqué intitulé « *Rendez-vous du président : des échanges stimulants à Warwick* », 15 avril 2011.
27. Francis Verteco - Offre de service en entretien ménager.
28. « L'info des frontaliers » - Bulletin d'information, Avril 2011.
29. Les aidants naturels du Haut-St-Laurent - Annonce de la diffusion prochaine, en 2012, du premier bottin des ressources pour les aînés du Haut-Saint-Laurent.
30. ATCRQ - Information concernant un changement au programme du colloque.
31. FQM - Offre d'adhésion à la « FQM-Prévention - Mutuelle CSST ».
32. Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Saint-Laurent - Invitation à son tournoi de golf, le 17 juin 2011, au Club de Golf d'Ormstown.
33. CSSS du Haut-Saint-Laurent - Communiqué intitulé « *Le CSSS du Haut-Saint-Laurent a obtenu son agrément* », 20 avril 2011.
34. Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) - Annonce de son assemblée générale annuelle, le 19 mai, à Drummondville.
35. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles - Information concernant la websérie « *Toutes nos origines enrichissent le Québec* ».
36. FQM - Communiqué intitulé « *Pour une plus grande autonomie municipale en matière d'aménagement* », 28 avril 2011.
37. CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent - Envoi d'un article sur les défis de la régionalisation de l'immigration.
38. CSSS du Haut-Saint-Laurent - Documents en regard à la rencontre de la Table Jeunesse, du 28 avril 2011.
39. Ville d'Amqui - Demande d'appui à une résolution concernant la décentralisation au Québec.
40. CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent - Information concernant le *Congrès pour l'Avenir des Jeunes Innovateurs* et invitation à s'y inscrire.

19. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question n'a été soulevée.

20. CLÔTURE DE LA SÉANCE

6131-05-11

Il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
Que la séance est levée.

ADOPTÉ

Alain Castagner
Préfet

François Landreville
Directeur général et secrétaire-trésorier